

**MAIRIE  
D'  
ASCROS**



**06260 ASCROS**

☎04.93.05.84.21  
Télécopie :  
04.93.05.68.24

ASCROS, le 18 Juillet 2021

**Compte-rendu de la Réunion en Mairie d'ASCROS, du Conseil Municipal**

**du Samedi 10 Juillet 2021**

**Président** : Vincent GIOBERGIA.

**Elus présents** : AUTHIE Eddie, BAILET Patrick, CANTIELLO Raffaele, CHENET Florian, DILMI Henri, GIOBERGIA Vincent, HAMES Nicole avec procuration à DILMI Henri, PACCINO Charles, RAYBAUD Alain, SGARRONI Alain, VALTIER Jean-Luc.

**Secrétaire de séance** : PACCINO Charles, désigné à l'unanimité.

=====

**Ordre du Jour** : École d'ASCROS et RPI, demande de subventions ; Agence Postale Communale ; Épicerie communale (changement de convention) ; Appartements communaux ; Emplois communaux ; Bar-Restaurant sur a Place du Village; Bibliothèque / Médiathèque Municipale d'ASCROS et Association Ascrothèque ; Régie de l'eau : REAAM ; CCAA : transfert de compétence « infrastructure de recharge pour véhicule électrique - Campus connecté ; SDEG : dossier(s) FACE → convention(s) ; CDG06 : règlement intérieur, et régime indemnitaire (IFSE et CIA) ; Bassin d'eau potable d'ASCROS ; Assainissement : Raccordement de Ste Anne et Etude Barma / Balmon-Est et Rourebel ; Projets communaux : Château, Numérotation des rues ; Place du Château, Local associatif (avec le SMIAGE/REAAM),... ; Festivités de l'été : 14 juillet, Fête Patronale, soirées estivales, Groupe musical « Johnny Halliday » (charte d'engagement « Spectacle vivant 06 » avec l'ADM06) ; Ferme Thérapeutique d'ASCROS et Association partenaire ISATIS ; Divers.

1) Ouverture de la séance à 14 heures 30 :

En raison de la crise sanitaire, le Conseil Municipal s'est tenu conformément aux dispositions gouvernementales en vigueur (distanciements, protections...).

-Doléance de M. Patrick BAILET qui souhaiterait un Conseil Municipal bimestriel, plutôt que trimestriel ;

-Le prénom de M. RICCI, Directeur de Jardiland est Christian et non Christophe ;

-Remarque de M. Alain SGARRONI : M. Raffaele CANTIELLO a installé, gracieusement, la fermeture du jardin d'enfants, et M. Alain SGARRONI a offert une table avec 4 chaises (style savoyard) pour l'appartement 2028.

Approbation du Compte-rendu de la séance du 10 Avril 2021.

1) École d'ASCROS et RPI :

-Effectif de la prochaine rentrée 2021/2022 :

École d'ASCROS : 13 enfants ;

École de LA PENNE : 10 enfants ;

Effectif total du RPI : 23 enfants.

-Travaux sur le mur de la 2<sup>ème</sup> cour : en cours d'étude par le Conseil Départemental 06 ;

-Chaudière École/Mairie → changement pour un poêle à pellets ;

-Installation de la même pergola, que celle de la cour de l'école d'ASCROS, dans la cour de l'école de LA PENNE ;

-Demande de subventions par Mme la Directrice de l'école d'ASCROS, Mme Edwina KORESSIOS, pour les sorties piscine à PUGET-THÉNIERS : 50 euros par enfant :

ASCROS 9 enfants = 450,00 euros ;

LA PENNE 3 enfants = 150,00 euros ;

ST ANTONIN 2 enfants = 100,00 euros.

La commune d'ASCROS payera 450,00 euros, comme cela sera demandé aux 2 autres communes du RPI, en fonction de leur effectif.

Vote : Pour, à l'unanimité

-Création d'un « Campus connecté / Étudiant » dans les locaux de l'ancienne Trésorerie de PUGET-THÉNIERS, en partenariat avec le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale) et le GRETA (Groupement d'Établissements /formation continue).

-Mme Edwina KORESSIOS souhaiterait obtenir un mi-temps annualisé, pour raisons personnelles → en cours d'instruction à l'Académie de NICE, qui reste toutefois défavorable. Mobilisation des parents d'élèves avec pétition à l'appui, et intervention écrite favorable de M. Le Maire pour soutenir l'action des parents d'élèves auprès de l'Inspection Académique.

-Mme Sophie CHAILLAN, ATSEM à l'école d'ASCROS qui effectuait des permanences à la Bibliothèque d'ASCROS (ce qui n'est plus nécessaire) est en partie remise à disposition auprès de la CCAA, qui étudie les nouvelles modalités.

## **2) Agence Postale Communale :**

Embauche de Mme Isabelle BIGOTTI à partir du 3 mai 2021 qui prend la succession de Mme Isabelle RAYBAUD, qui l'accompagne dans sa formation. Le service sera assuré à l'identique (mêmes jours, lundi, jeudi, samedi et mêmes horaires).

## **3) Épicerie Communale :**

-Départ de Monsieur Didier BILLEY → Changement de convention pour M. Grégory FAUVEL.

-Nouvelle convention : à discuter précisément avec le Conseil Municipal ; Difficultés avec le gérant, tout à revoir dans l'élaboration de cette convention, à établir avec des points bien précis.

-Il a été constaté par M. le 1er Adjoint, et sur les dires de certains administrés, que le Four Communal posait problème en matière d'hygiène, et il a été proposé à la Commission « Hygiène et Sécurité » de se rendre sur place dès que possible.

-Sur le paiement des loyers, un état des impayés a été fait pour l'année 2021.

-Entretien avec M. FAUVEL afin de connaître ses projets sur la commune d'ASCROS.

## **4) Logements communaux :**

-Jardins communaux partagés : finalisation et attribution :

5 demandes formulées sur la commune : 3 candidats retenus :

M. Alain RAYBAUD (Rourebel) ;

M. Patrick BAILET ;

M. Yann BECCARIA.

1 désistement : Mme Florence DING ;

1 refus d'attribution : M. Bruno JAECK.

Les détenteurs de jardins communaux devront s'acquitter de la somme de 50,00 euros par an.

## **Vote : Pour, à l'unanimité**

-Parking de Rourebel : véhicules de M. Bruno JAECK à enlever ;

-Marquage au sol des places de stationnement : en attente du devis de la société PROVENCE SIGNALISATION, deuxième devis demandé.

## **5) Emplois communaux :**

-Validation de l'augmentation du plafond de l'IFSE et du CIA, par le Comité Technique du CDG06.

-Heures de bibliothèque de Mme Sophie CHAILLAN → vu à la rubrique 1.

-Mandatement d'une entreprise privée pour nettoyer le jeu de boules et le hameau de Rourebel : Entreprise Nicolas JUGLARIS retenue.

-Entretien du Cimetière : Allées à désherber :

Proposition d'installer une couche de BIDIM et de remettre le gravier dessus. Demande de devis.

-Débroussaillage du terrain qui accueille le Disc-Golf : Devis demandés à Messieurs Nicolas JUGLARIS, Refail KANINA et Laurent VALTIER.



**6) Bar Restaurant sur la Place :**

Rappel sévère au gérant M. Nicolas ODVAD concernant les horaires d'ouvertures.

**7) Bibliothèque / Médiathèque Municipale et Association Ascrothèque :**

-Arrêt maladie de M. Cédric PAGANETTI du 25 juin 2021 au 25 septembre 2021.  
Remplacement assuré par Mme Isabelle BIGOTTI.

**8) Régie de l'eau : REAAM :**

-Eau : Mécontentement des 3 communes, ASCROS, ST ANTONIN, LA PENNE ainsi que la commune de TOUËT SUR VAR concernant le tarif de l'eau → rajout de la TVA sur la facturation.

-Assainissement : l'ancien tarif plafonnait la redevance assainissement à 70 m<sup>3</sup> (36,00 euros /an) ; au-delà de 70 m<sup>3</sup> le service était facturé 0,50 cents /m<sup>3</sup>.

Avec la nouvelle compétence, la facturation a doublé.

-L'ouverture et la fermeture de bouches à clé est facturée 45,00 euros, à chaque intervention.

-Demande d'installation d'un point d'eau au Caïre de Ville par la commune, le devis présenté par la REAAM est trop élevé 1 974,80 euros ;

→ Demande d'une étude de faisabilité (par rapport au diamètre) pour installer une borne à incendie sur le réseau existant.

-Réunion avec M. Aurélien CHARTIER, prévue le 13/07/2021 à 13 heures 30, pour faire le point sur les projets d'assainissement en cours.

-L'entreprise PERROTINO est redevable à la commune d'ASCROS de quelques petits travaux notamment au Hameau de Rourebel.

-Mise en sécurité des rochers proches du nouveau réservoir d'eau potable.

**9) CCAA / transfert de compétence IRVE :**

Délibération prise le 10/04/2021. Non intéressant pour la commune d'ASCROS qui ne dispose que d'une borne pour alimenter le véhicule électrique communal et éventuellement dépanner quelqu'un de passage (charge longue).

-Voir pour éventuellement poser une protection autour de la borne de recharge.

-Sur la Place, grille (regard) à recéler.

-Courrier de M. Gauthier BUFO concernant la requête de M. et Mme Paul ROQUEBRUN à propos des containers à ordures ménagères de la Barma.

Prise de rendez-vous à mettre en place avec les adjoints M. Alain RAYBAUD et M. Alain SGARRONI.

**10) SDEG : Dossier FACE :**

-Demande d'électrification de Mme Dorothée VALTIER pour ces propriétés au quartier Vé Champ Long.

-Demande d'électrification de M. Jonathan MATRANGA, la parcelle C 169 demeure d'origine inconnue, ce qui complique le dossier.

Dans le cadre de ces programmes, les pétitionnaires s'engagent à rembourser la part communale à la commune.

Envoi des dossiers en LRAR. Délibération au prochain conseil.

**11) Bassin d'eau potable :**

Vu à la rubrique 8.

**12) Assainissement : Raccordement Ste Anne et Balmon/Barma :**

Vu à la rubrique 8.

**13) Projets communaux et subventions :**

-Château :

Rapport de photogrammétrie envoyé à Monsieur le Préfet de Région ;  
Etude archéologique : en attente, possibilité de réaliser l'accès en attendant, mais aucun organisme n'interviendra pour récolter des dons sans le rapport archéologique.

Demande d'un devis pour l'accès à M. Refail KANINA → en attente.

-CAT-NAT 2019 :

Total récolté par l'ADM06 pour le département 06 dans le cadre de la tempête Alex : 2 846 817,00 euros.

→ Route de Champ de Rousset / Tempête Alex :

Don de l'association ADM06 → 49 192,00 euros par chèque, pris sur les fonds récoltés concernant la tempête Alex.

-Demande de subvention à l'ADM06 par l'association LIBRAZUR, soutenue par M. Le Maire, dont Mme Isabelle BIGOTTI est la secrétaire → 1 000,00 euros accordés.

-Route Agricole :

Demander aux services de SDA Cians Var le tonnage des véhicules, à respecter.

-Amendes de Police : travaux à inclure :

Marquage au sol du Parking de Rourebel ;

Portillon de l'escalier du CD 27 ;

Panneau(x) de signalisation.

Main courante restante sur la partie communale qu'utilise la famille GIOVANNESCHI, à faire chiffrer par le ferronnier.

-Grand FRAT (Conseil Régional) :

Remplacement de la gouttière de l'immeuble communal de Rourebel, devis de Refail KANINA accepté → 7 450,00 euros HT, comprenant la révision de la toiture, passage du Karcher sur la façade pour décrouter les parties abîmées et rebouchage des fissures.

Travaux complémentaires : appartement du rez-de-jardin → traiter l'humidité due aux fissures.

-DCA 2020 :

Installation des jardinières et fleurissement appréciés par la population.

-Place du Château :

Technique médiévale : pavés panachés.

Aménagement de abords : départ de la rue de l'Ancien Presbytère, nouvelle tranche de travaux → rampe handicapée et marches → réunion à venir.

-Cadastre Napoléonien :

Restauration et reliure du document d'origine réalisés par l'Atelier ELY RELIURE, coût total : 3 384,00 euros TTC.

-Local associatif :

Projet en partenariat, avec le SMIAGE.

En cours, avec la demande d'une étude de sol et d'ingénieur en béton.

Monsieur le Maire souligne l'intérêt de conserver le siège du SMIAGE sur la commune d'ASCROS. Actuellement, 3 sites en activité : GUILLAUMES, PUGET-THÉNIERS et ASCROS.

-Chapiteau Communal :

Pas d'installation du chapiteau pour la fête patronale 2021 ;

Pas de repas des Élus pour la Saint Donat ;

Proposition de la commune de participer financièrement à l'apéritif d'honneur du Comité des Fêtes → prise en charge des amuses bouches ou des boissons par la commune, en sollicitant les 3 commerçants : Huguette JUGLARIS, Nicolas ODVAD et Grégory FAUVEL.

-Numérotation des rues :

Finalisation du projet : réunion publique pour les administrés le samedi 17 juillet 2021 de 10 h à 12 h ;

En partant du point zéro :

Numérotation classique en agglomération, pair et impair, droite et gauche, la commune prendra en charge la réalisation des plaques de numéros ;

Numérotation métrique, hors agglomération, pair et impair.

Information aux administrés domiciliés sur la commune, par tract d'information, PROXI CONTACT, rédigé par les services de la Mairie et de LA POSTE, distribué par les facteurs. Coût de ce support : 2,15 euros HT par tract.

**Vote : Pour, à l'unanimité**

Fichier simplifié à transmettre aux organismes.

**14) Festivités de l'été :**

-Trois spectacles prévus sur la commune dans le cadre des « ESTIVALES » du Conseil Départemental :

Mercredi 7 juillet, lundi 2 août et samedi 14 août 2021.

-Fête Nationale du 14 juillet : l'apéritif d'honneur offert à la population par la Municipalité, se fera au Bar-Restaurant de la Place.

-La Municipalité a prévu d'organiser des séances de Cinéma de plein air, avec le concours du Conseil Départemental 06. Les dates restent à définir.

**15) Ferme Thérapeutique d'ASCROS et Association partenaire ISATIS :**

-Table d'égouttage : proposition d'achat par M. et Mme GASTAUD, Joseph et Myriam, pour un montant de 200,00 euros.

-Machine à laver le linge : en cours de réparation, montant des travaux : 728,51 euros.



-Planning des travaux de réfection établi par M. Nicolas JUGLARIS, et commencement des travaux par toutes les entreprises.

**16) Divers :**

-Demande faite pour installer du matériel de gymnastique, en plein air, au-dessus du chapiteau, environ 3 modules fixés au sol → pas de mobilisation du Conseil Municipal.

-Proposition de placer une cage à buts de football, pour les enfants, dans la 2<sup>ème</sup> cour de l'école.

-Pose d'une antenne 4G, par l'opérateur FREE, sur la commune de LA PENNE, proche de la limite avec la commune d'ASCROS. Cette antenne couvrira les communes de LA PENNE et ST ANTONIN en attendant l'arrivée de la « Fibre ». Réunion publique prévue le 16 juillet 2021, à LA PENNE.

-L'association UNC de Roquesteron remercie M. le Maire pour la subvention accordée pour l'année 2021.

-L'association « Sport et Création » présidée par Mme Linda GILDONI, demande à pouvoir utiliser régulièrement le chapiteau communal, pour dispenser ses cours de gymnastique → favorable, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021.

-Les composteurs individuels à végétaux proposés par la CCAA, sont disponibles à PUGET-THÉNIERS, après une formation d'une heure avec les services.

-Chiens de protection des troupeaux : informations fournies par l'association des Communes Pastorales :

→ Le pastoralisme contribue au développement de la biodiversité, à l'entretien des sols et à la protection des paysages ;

→ Le chien de protection des troupeaux n'est pas considéré comme divagant quand il est en action de protection.

→ Les éventuels dégâts et blessures sont à la charge de l'éleveur qui est lui-même tenu d'indemniser en sa qualité de gardien ;

→ En cas de morsures, l'animal doit être immobilisé et subir une évaluation comportementale à la charge de l'éleveur (surveillance sanitaire et 3 visites vétérinaires).

-Remarques de Mme Chantal LLINARES :

Le stationnement doit être respecté de manière impartiale ;

-Demande d'administré du quartier Lou Ghès :

Un gros « nid de poule » s'est formé sur la RD27, en remontant sur ASCROS, au niveau de La Massière → un mail sera transmis aux services de SDA Cians Var pour remise en état.

L'ordre du jour ayant été épuisé, Monsieur Le Maire procède à la clôture de la séance à 18 heures 50, en saluant et en remerciant toute l'Assemblée.

M. Le Maire,  
Vincent GIOBERGIA

